

Dans le cadre  
du décret relatif aux Centres Culturels  
du 21 novembre 2013  
Dossier de demande de reconnaissance  
du Centre Culturel de Dinant  
Contrat-programme 2019-2023

Carnet  
trois



Action  
Culturelle Intensifiée



# Table des matières

## ACTION REGIONALE

1. HISTORIQUE	2
2. LE TERRITOIRE DE PROJET	6
3. L'ACTION REGIONALE AUJOURD'HUI	7
4. ET DEMAIN?	11
5. CONCLUSION	14

## PATRIMOINE

1. INTRODUCTION	15
2. LE CENTRE CULTUREL ET LE PATRIMOINE	16
2.1. Le Centre de Documentation (CDoc)	16
2.2. La Maison du Patrimoine Médiéval Mosan (MPMM)	17
2.3. Les parcours patrimoniaux, mémoriels et thématiques de l'entité dinantaise	19
2.4. Les expositions thématiques	21

## PROJET SAX

1. INTRODUCTION	23
2. FONCTIONNEMENT DE L'AIAS	23
3. L'ARTICULATION AIAS/CCD	25
4. OBJECTIFS	25
5. LES ACTIVITES MUSICALES	26
6. LES ACTIVITES ARTISTIQUES	27
7. LES ACTIVITES DU TOURISME CULTUREL	28
8. LES ACTIVITES EN DEVENIR	28
9. CONCLUSION	29

## CINEMA

1. UNE INFRASTRUCTURE ET DES OUTILS PROFESSIONNELS	30
2. UNE EQUIPE PROFESSIONNELLE	31
3. AU SERVICE D'UNE PROGRAMMATION ET DE PUBLICS	31

Cette demande s'inscrivant dans le dossier global du contrat-programme introduit par le Centre Culturel de Dinant (CCD), tout ce qui concerne les éléments institutionnels et contextuels peut être consulté dans le carnet n°1 et tout ce qui concerne l'Action Culturelle Générale (ACG) dans le carnet n°2 du présent dossier.

## Introduction

Selon l'article 11 du nouveau décret des centres culturels, une action culturelle est intensifiée "notamment par l'ampleur du projet d'action culturelle, l'approfondissement de la participation des populations ou la diversification et la consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet."

Dans le cadre de la demande de reconnaissance d'Action Culturelle Intensifiée du Centre Culturel de Dinant (CCD), cette action se décline en quatre parties, qui seront détaillées dans les pages qui suivent:

- l'action régionale;
- le patrimoine;
- le projet Sax;
- le cinéma.

Chacun de ces projets est porté et/ou coproduit par le CCD avec un/des partenaire(s) associatif(s) et/ou institutionnels, dépasse le cadre de l'Action Culturelle Générale et vise à toucher une population plus large, que ce soit à un niveau local, régional, national, voire international.



Dans le cadre  
du décret relatif aux Centres Culturels  
du 21 novembre 2013  
Dossier de demande de reconnaissance  
du Centre Culturel de Dinant  
Contrat-programme 2019-2023

# Action régionale



## 1. Historique

Mise en place en 1972, l'Asbl Centre Culturel Régional de Dinant (CCRD) semble avoir, durant de nombreuses années, cherché la place qui aurait dû être la sienne dans l'action socioculturelle, sans avoir pour autant analysé les besoins de la population sur laquelle elle "rayonnait".

En 1985, une restructuration permet la (re)définition des objectifs de travail:

- **à court terme:** remotiver la communauté locale dinantaise et lui faire prendre conscience de l'utilité et de l'efficacité d'un centre culturel partenaire des différentes associations. Il était utopique d'imaginer que le Centre Culturel puisse jouer un rôle quelconque au sein de l'arrondissement sans gagner la confiance sur le plan local par le biais du partenariat;
- **à moyen terme:** poursuivre la relance amorcée et, plus tard, mettre en œuvre l'esprit et la lettre de l'Arrêté Royal du 05/08/1970 et des décrets de 1992 et 1995 sur les centres culturels, à savoir, agir sur l'aire géographique qui est la sienne: l'arrondissement;
- **à long terme:** provoquer notamment, par le biais de techniques d'animations diverses, une prise de conscience des valeurs locales et régionales, les faire exprimer, encourager une réflexion, développer une image positive, valoriser le savoir-faire, le savoir-être, provoquer une ouverture sur les plans local, régional voire international.

L'idée de "bâtir" le Centre Culturel sur le tissu associatif a amené le CCRD à analyser le rôle du partenariat comme moyen socioculturel de développement.

### 1.1. Constat

Dans le secteur socioculturel, les institutions et initiatives privées et publiques ont à faire face, en tous domaines, à un nombre important de problèmes et de besoins (en matière d'enfance, de jeunesse, d'emploi, de troisième et quatrième âges, de cités sociales,...).

C'est au niveau local que ces problèmes et besoins sont ressentis de manière toute particulière, à partir des échevinats, des centres culturels, des associations,... qui sont de véritables antennes de la vie socioculturelle. C'est au niveau local également que l'on trouve une profusion d'initiatives, d'associations et de services en tous genres, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Ces initiatives et institutions ont ou se donnent pour but de trouver et de proposer les réponses les plus appropriées aux usages, besoins et problèmes de la population locale. Entre ces services et institutions, existe nombre de collaborations, ponctuelles ou non, occasionnelles ou pas. On voit en effet de plus en plus s'organiser des concertations et collaborations autour de l'action et de la politique socioculturelles locales proprement dites. Des groupes de coordination préoccupés d'arriver à des diagnostics et des objectifs construits ensemble se forment, soucieux d'évaluer, d'innover, de donner une cohérence à leur action en fonction des problèmes et des besoins collectifs.

## 1.2. Question et hypothèse

Ce constat impose à ce moment la formulation d'une question et d'une hypothèse.

Combien d'énergies actuellement dépensées dans le domaine socioculturel produiraient des effets plus pertinents:

- Si elles s'inséraient dans des analyses et actions collectives plus rigoureuses, dans des plans d'action plus vastes dépassant les habituelles saisies restrictives de la réalité?
- Si s'opéraient une concertation et une collaboration plus méthodiques entre énergies, ressources et moyens?
- Si se créait un partenariat socioculturel?

Se posait donc l'hypothèse du "partenariat" comme méthode de travail socioculturel.

Le "partenariat" suppose une collaboration entre toutes les parties intéressées: pouvoirs publics, associations, initiatives privées et population. Ce partenariat doit être pensé, construit et réalisé dans la complémentarité, le respect de l'autonomie et de l'originalité de chacun, la cohérence et la clarté.

Cette hypothèse portait comme corollaire la mise au point d'une méthode d'organisation rendant possible les collaborations pour une animation socioculturelle efficace.

Considérant cette méthode de travail comme une possibilité d'aboutir à une relation positive avec les habitants des différentes entités de l'arrondissement, la décision est prise:

- de fixer des règles précises de collaboration ou de coproduction:
  - **Par collaboration**, on entend le rôle de service assuré par le CCD afin de définir une structure d'aide ponctuelle aux associations en matière administrative (aide en secrétariat, graphisme, encodage,...) et en matière technique (prêt de matériel, transport,...).
  - **Via la coproduction**, des règles permettant l'élaboration d'un contrat précis rédigé dans le cadre d'activités choisies d'un commun accord par l'association et le CCD sont définies. Celles-ci visent à optimiser les résultats tant au niveau de la promotion, du contenu, du budget que de l'évaluation, de la gestion du bénéfice ou du déficit. En outre, le contrat de coproduction permet de définir une programmation sur un terme long et une orientation volontaire vers des publics diversifiés ou complémentaires.
- d'installer des **Conseils Culturels décentralisés (CCd)** chargés, avec le CCRD, de coordonner le travail local et d'assurer le rôle de relais par rapport au siège de l'Asbl (Dinant).

Autrefois, il existait un Conseil Culturel d'Arrondissement qui, durant treize années, n'a guère porté de fruits. En effet, il apparaissait nettement que ce Conseil réunissait artificiellement une série de personnes invitées (souvent déjà engagées dans la vie communale associative):

- sans critère de sélection;
- sans mandat de la communauté qu'elles étaient sensées représenter;
- sans qu'elles ne sachent très bien pourquoi elles venaient;
- sans connaissances suffisantes de l'outil qu'elles souhaitaient utiliser;
- sans connaissances majeures des difficultés organiques propres au CCRD.

De plus, ces "conseillers" envisageaient davantage leur réunion de travail annuelle, comme le moment où l'on partageait "le gâteau" et où chacun tentait de s'approprier la plus grosse part des services. Enfin, l'énorme superficie de l'arrondissement et la disparité des régions qui le composent ne permettaient pas d'envisager une unité de travail, reflet d'une mentalité unique. Considérant l'ensemble de ces problèmes, il a été décidé de reprendre le travail à la base, en constituant des Conseils Culturels décentralisés au sein des entités affiliées.

La méthode de travail fut la suivante:

- **convocation d'associations de l'entité** (généralement une centaine) pour une réunion de contact et d'information;
- **constitution d'un groupe de volontaires** qui acceptait de réfléchir aux structures idéales du Conseil Culturel de l'entité (familles politiques, représentants des associations, indépendants,...) tenant compte des spécificités locales (culturelles, touristiques, scolaires,...);
- **information générale** à toutes les associations et appel aux candidatures;
- convocation de toutes les associations de l'entité lors d'une assemblée générale et **élection des membres** du Conseil Culturel;
- **structuration interne** dudit Conseil et définition des objectifs;
- **travail socioculturel** sur le terrain en partenariat avec le CCRD.

Cette façon de travailler a l'avantage de permettre aux associations d'une entité de se découvrir, de se rencontrer et de décider, en pleine autonomie, de sa façon de travailler.

### 1.3. Enquête démographique et culturelle

Parallèlement, et afin de mieux appréhender le tissu socioculturel de l'arrondissement, le CCRD a, avec l'aide de la Fondation Roi Baudouin et sous la supervision d'un comité scientifique interuniversitaire, mené une vaste enquête: "Dialogue pour l'avenir – Dans quelle société voulez-vous vivre en l'an 2010?".

De cette analyse, il est ressorti que:

- la politique culturelle doit être déterminée à partir des **besoins réels et locaux** des gens, des associations;
- ce sont des **actions de ce type** qui permettent de déceler ces besoins réels et d'en faire prendre conscience aux intéressés sous forme de "recherches-actions";
- parmi ces intéressés, se trouvent non seulement les agents individuels d'une communauté locale mais aussi les **pouvoirs publics et les institutions** chargés de définir les lignes générales de la politique culturelle;
- de plus, ce type de projet, basé sur une approche en deux temps, information et sensibilisation, correspond très bien à la technique qui doit sous-tendre la démarche d'un centre culturel:
  - une recherche permettant d'établir les **lignes de forces** d'une action à long terme et en profondeur;
  - **une participation active des acteurs socioculturels** et une prise en charge de leur "destin" (action essentielle de la vie associative et du développement communautaire).

En fonction des éléments d'analyse fournis par les scientifiques, l'équipe du CCRD a tenté de:

- mettre en valeur le potentiel humain de la localité;
- mettre en valeur le **milieu concerné**;
- valoriser une série d'actions performantes existantes;
- chercher à satisfaire des **besoins locaux** déterminés;
- d'élargir le **partenariat**;
- créer des **ouvertures** vers l'extérieur (modèle de développement comparable);
- et provoquer ainsi petit à petit un **changement de mentalité**, un changement de structure acceptant d'autres formules de développement économique et socioculturel.

Au terme de ce processus, la vie culturelle poursuivant son cours de son côté, la construction prend forme et le **CCRD organise son action culturelle**. Sans revenir sur le détail du quotidien et sautant résolument les années, la fin du 20<sup>e</sup> et le début du 21<sup>e</sup> siècle voient un paysage culturel structuré mis en place.

Des **Conseils Culturels décentralisés** animés par le CCRD sont opérationnels à Anhée, Gedinne, Somme-Leuze et Vresse s/Semois. Un(e) animateur(trice) sert de relais entre eux et le CCRD et apporte sa compétence dans le domaine de la programmation et de l'aide services. Entre 2002 et 2005, le CCRD contribue et collabore, à la demande des administrations communales, à l'éclosion de **Centres Culturels Locaux** (CCL): 2002 à Beauraing et Rochefort, 2004 à Bièvre et Ciney, 2005 à Havelange, le Centre Culturel de Hastière étant quant à lui en place depuis 1972. Quatre communes ne souhaitent pas, pour des raisons diverses, mettre en place une structure culturelle reconnue (Hamois, Houyet, Onhayé et Yvoir). Avec les associations présentes sur celles-ci, le CCRD propose une collaboration ou une coproduction sous forme d'aides techniques ou de conseils.

## 2. Le territoire de projet

Fort d'une population de 109.755 habitants (01/2016)<sup>1</sup>, le territoire de projet couvre l'arrondissement de Dinant. Quinze communes le composent (136 avant les fusions de communes de 1976). Le territoire est essentiellement rural (semi rural si l'on reprend la nomenclature européenne), compte quatre petites villes où vivent entre 8.000 et 15.000 habitants (Beauraing, Rochefort, Dinant, Ciney) et 11 communes rurales (entre 2.700 et 8.900 habitants).

Ce territoire est une division administrative datant du 19<sup>e</sup> siècle. Il ne représente pas un lieu de vie exprimant une appartenance. Personne ne dit en effet: "j'habite dans l'arrondissement de Dinant" comme on pourrait le dire pour la Gaume ou le Borinage. La dimension d'appartenance est donc totalement absente de l'imaginaire des habitants. Par ailleurs, d'anciennes rivalités historiques alimentent encore le quotidien transcommunal (entre Dinant et Ciney par exemple).



<sup>1</sup> Cf. <http://walstat.iweeps.be>

### 3. L'action régionale aujourd'hui

L'action régionale du Centre Culturel de Dinant (CCD) est multiple et en lien avec de nombreux acteurs associatifs, culturels, artistiques, scolaires, etc. La coordination et le suivi au quotidien de ce secteur sont assurés par une animatrice et un coordinateur, qui relaient, en fonction des besoins et des demandes, vers d'autres membres de l'équipe du CCD (graphiste, chargé de communication, équipe technique, informaticien, etc.). En ligne de fond de l'action régionale, le CCD joue un rôle d'accompagnateur et de facilitateur du développement socioculturel du territoire de projet, à savoir l'arrondissement de Dinant, au départ des actions et des demandes des opérateurs locaux qui y sont actifs.

#### 3.1. Aides-services

A l'instar des missions de base de l'Action Culturelle Générale, le CCD soutient les activités socioculturelles du tissu associatif et culturel de l'arrondissement (centres culturels, conseils culturels, associations, CEC, bibliothèques, Maisons de Jeunes, etc.). Afin d'assurer le bon déroulement des collaborations, un cadre global de travail est fixé avant tout projet:

- de manière générale, le **principe de l'affiliation** au CCD (60€/an) conditionne les projets de partenariat (coproduction, relais promotionnels, etc.). Si le partenaire n'est pas affilié, des actions sont tout de même possibles (prêt de matériel, échanges de bons procédés, etc.) mais dans des conditions différentes (essentiellement en termes de prix de location du parc de matériel et de locations des salles du CCD);
- les partenaires doivent poursuivre un **but socioculturel** au sens large et non lucratif. En ce sens, la majorité des partenaires sont constitués en asbl ou au moins en association de fait;
- le CCD rappelle régulièrement le système de **fonctionnement de sa structure**, qui, s'il veut pouvoir répondre à un maximum de demandes, se doit de fonctionner avec des contraintes en termes de timing, de remise des documents, d'impression, de disponibilité, etc. De manière générale, l'anticipation est la clé des collaborations fructueuses.

Les collaborations ou, quand il s'agit d'un accompagnement plus approfondi, les coproductions peuvent apporter plusieurs types d'aides:

- Les aides techniques:
  - **Prêt de matériel:** praticables, gradins, matériel d'éclairage, bloc son mobile, pendrillons, vitrines ou cimaises pour des expositions, etc.
  - **Mise à disposition du personnel de l'équipe technique du CCD:** dans le cadre d'une aide au montage/démontage d'un spectacle, d'un pointage lumières, d'une aide régie, etc.
  - **Expertise de l'équipe technique:** visites techniques et conseils pour la mise en place de nouveaux lieux de diffusion, mobilisation du réseau de contacts dans la recherche de matériel spécifique, etc.
- Les aides graphiques:
  - **Service d'impression** grâce à un matériel professionnel.
  - **Conception de support promotionnel:** affiches, flyers, autocollants, etc.
  - **Aide à la création de site web** (design, conception hardware, etc.).

- Les aides promotionnelles:
  - **Relais des activités** des partenaires dans le *Pas de Conduite* (revue trimestrielle du CCD, distribuée à travers tout l'arrondissement) et sur le **site web** du CCD.
  - Relais des coproductions dans les **communiqués de presse** du CCD.
  - **Promotion commune ponctuelle** sur une thématique en particulier, permettant une centralisation de l'ensemble des activités de l'arrondissement (ex: "A voir en famille" reprenant les spectacles à destination du jeune public en fin d'année, Terre Ferme, etc.).
  - **Expertise du chargé de communication du CCD**: conseils en termes de relais presse, de réseaux promotionnels à activer, etc.
- Les aides en matière de diffusion:
  - **Un quota d'interventions des Tournées Art et Vie** à la FW-B et à la Province de Namur est dédié chaque année spécifiquement pour les projets de diffusion des partenaires de l'arrondissement et réparti, en "bon père de famille" selon les demandes et les réalités de chaque partenaire.
  - **Expertise en termes de programmation** (théâtre, musique, exposition, cinéma, etc.).
- Les aides organisationnelles: dans le cadre de coproductions, l'animateur(trice) du CCD accompagne l'organisation de l'activité dans son ensemble, via, quand cela s'avère opportun, une présence lors de l'activité en tant que telle (aide en coulisse, aide service bar, accueil des comédiens, etc.).
- Les aides diverses:
  - Aide informatique.
  - Aide comptable.
  - Expertise générale du secteur socioculturel: conseils en termes de financement, de fonctionnement, dans des situations de conflits d'intérêts, etc.
  - Etc.

### 3.2. Travail spécifique avec les Conseils Culturels décentralisés

Mis en place par le CCD, à Anhée, Gedinne, Somme-Leuze et Vresse s/Semois, les Conseils Culturels dits décentralisés développent, de manière bénévole et à l'échelle communale, une action culturelle. Chaque structure a un historique, un mode de fonctionnement et une organisation interne qui lui sont propres. Les besoins en ressortent donc multiples et variés. Dans la même dynamique évoquée précédemment, le CCD est disponible de manière proactive pour faciliter et accompagner la mise en place des activités de ces quatre structures. Les CCd sont cependant tout à fait autonomes dans leurs décisions et leurs choix d'actions, le CCD se gardant bien de toute ingérence dans des problèmes internes, politiques ou interpersonnels. Autant que faire se peut, l'animatrice-région assiste aux réunions des CCd afin de suivre l'actualité des activités des programmations et d'activer le réseau dont elle dispose en jouant un rôle d'interface avec les autres membres de l'équipe du CCD.

Selon les lieux, des événements théâtraux, musicaux, artistiques, sont mis en place, avec l'aide à géométrie variable du CCD. Via son action régionale, le CCD permet un lien entre une association de citoyens bénévoles désireuse de développer une activité culturelle à l'échelle locale et un monde socioculturel, qui, en plus de se professionnaliser, offre des horizons très larges dans lesquels il est parfois difficile de se retrouver.

### 3.3. Travail spécifique avec les Centres Culturels de l'arrondissement

Six centres culturels, anciennement dénommés "locaux", sont actifs sur le territoire de l'arrondissement, en plus de celui de Dinant. Depuis de longues années, une dynamique d'échanges et de concertation s'est développée entre ces centres culturels.

Sur un plan bilatéral, l'on retrouve les aides-services telles que décrites au point 3.1., avec quelques caractéristiques spécifiques aux centres culturels:

- Aides techniques: les structures évoluant et se diversifiant, les échanges en termes de matériel tendent à se faire de plus en plus dans les deux sens (notamment avec les CC de Beauraing et de Ciney).
- Aides promotionnelles:
  - une à deux page(s) par centre culturel sont prévues dans chaque numéro du *Pas de Conduite*, reprenant les activités propres à chaque lieu de manière individuelle. Cela permet au lecteur d'avoir un aperçu des activités se déroulant sur l'ensemble du territoire de projet;
  - réalisation de brochures (maternel, primaire et secondaire) reprenant l'ensemble des offres de diffusion en scolaire sur l'arrondissement, centralisée, imprimée et envoyée par le CCD à tous les établissements du territoire de projet.
- Aides graphiques et organisationnelles: peu d'application vu les ressources disponibles en interne dans chaque structure.
- Aides en matière de diffusion: en plus de la mutualisation des interventions des Tournées Art et Vie, un quota Théâtre à l'Ecole est partagé pour soutenir la programmation scolaire des centres culturels.

Au-delà de ce soutien "bilatéral", des rencontres de travail collectif permettent d'aller un pas plus loin dans l'alimentation du maillage régional:

- Organisation de réunions de débriefing des rendez-vous de diffusion (Rencontres Théâtre Jeune Public de Huy, Festival ProPulse): une occasion pour les petites structures qui n'ont pas toujours le temps d'assister à l'ensemble des représentations de se tenir au courant des actualités du secteur en matière de diffusion, de partager des informations techniques, financières, etc.
- organisation d'une réunion de comparaison de saison, permettant à nouveau d'échanger, d'aider l'un ou l'autre collègue qui n'aurait pas encore trouvé un dernier spectacle, ou encore, si cela s'avère pertinent, de démarrer sur une promotion commune de spectacles accueillis à plusieurs endroits du territoire.
- organisation de réunions thématiques permettant de débattre sur des enjeux et des réalités communes ou en lien avec des actualités de secteur, de partager des outils ou des expériences (Plateforme Jeunes, thématique de l'évaluation, etc.).
- Travail concerté de mise en œuvre du nouveau décret: un accompagnement des sept Centres Culturels par le Centre Socialiste d'Education Permanente (CESEP) pour l'élaboration des contrats-programmes dans le cadre du nouveau décret a été mis sur pied (éléments de formation couplés à l'avancée concrète des dossiers de chacun, rédaction collective à Chevetogne, etc.) et a permis une avancée simultanée et encourageante des équipes. Ce travail de concert se concrétise par un dépôt synchronisé des dossiers des sept centres culturels en juin et septembre 2017 (à l'exception du CC d'Havelange qui a connu quelques obstacles internes en cours de route mais qui continue à suivre la dynamique collective de travail), symbole supplémentaire du maillage existant entre les structures. Dans cette dynamique, une collaboration spécifique a vu le

jour avec la télévision locale MATélé pour rendre visible le travail d'analyse partagée des centres culturels de l'arrondissement<sup>2</sup>.

- Participation, avec les CC de Rochefort, Beauraing et Ciney, à la dynamique Terre Ferme, rassemblant divers partenaires des arrondissements de Dinant, Marche et Neufchâteau autour des enjeux de la ruralité (qui fait d'ailleurs l'objet d'une demande de reconnaissance de coopération)<sup>3</sup>.

### 3.4. Organisation d'une saison Ecoles aux Spectacles en région

Dans un objectif de développement culturel accessible à tous, une **programmation scolaire** est assurée par l'équipe du CCD dans trois communes de l'arrondissement ne disposant pas de centre culturel, à savoir **Gedinne, Somme-Leuze et Vresse s/Semois**. Chaque année, l'équipe du CCD part donc sur les routes avec son matériel pour aménager des salles non équipées et permettre **une offre scolaire de proximité**, via la programmation d'un spectacle à destination des maternelles et d'un spectacle pour les écoles primaires. Cette programmation se fait en collaboration étroite avec les communes qui mettent, selon les lieux, la salle à disposition, organisent le transport des enfants et participent aux entrées au spectacle. De son côté, le CCD assure les contacts et suivi avec les compagnies de théâtre, le montage, la régie et le démontage des spectacles sur place, l'accueil des comédiens et des enfants, le suivi administratif et comptable des représentations, etc.

A Vresse s/Semois, une réflexion est en cours pour organiser les spectacles, à partir de la saison culturelle 2017-2018, au Centre Culturel de Bièvre. En effet, ce changement permettra aux élèves de la commune de Vresse s/Semois de bénéficier d'une structure adaptée et offrant davantage de confort. Ce regroupement verra l'occasion, vu l'augmentation des jauges, de faire des économies d'échelle, de permettre l'accueil de compagnies pour plusieurs représentations et ainsi d'ouvrir les horizons de programmation, qui restent limitées dans des salles non équipées et pour des jauges réduites. Par ailleurs, l'équipe du CC de Bièvre pourra développer, comme elle le propose déjà aux écoles de son territoire, une action de médiation via des animations en classe, préparant le visionnement des spectacles. Le CCD reste bien entendu partenaire du projet via le suivi de l'organisation des séances, la mise à disposition de quota Théâtre à l'Ecole et, si nécessaire, d'une aide technique.

---

<sup>2</sup> Cf. l'émission Babel Café "Les Centres Culturels et vous" du 30/06/2016 avec Audrey Deveux (CCD) et Raphaël Göbbels (Inspecteur FW-B), ainsi que l'émission "Faut qu'on parle... de culture au cœur des campagnes" du 27/01/2017 réunissant différents acteurs socioculturels de l'arrondissement. [www.matele.be/babel-cafe-les-centres-culturels-et-vous](http://www.matele.be/babel-cafe-les-centres-culturels-et-vous) et [www.matele.be/faut-qu-on-parle-de-culture-au-coeur-des-campagnes](http://www.matele.be/faut-qu-on-parle-de-culture-au-coeur-des-campagnes)

<sup>3</sup> Cf. Carnet n°7: Coopération Terre Ferme

## 4. Et demain?

Dans le cadre du travail de réflexion de ce nouveau contrat-programme et de la structuration voulue par le nouveau décret, le CCD a saisi l'opportunité de la réflexion de l'action régionale pour **réinterroger chaque partenaire et chaque commune quant à sa volonté de poursuivre la collaboration avec le CCD** sur son territoire. Le nouveau décret permettant de nouvelles répartitions géographiques, on aurait pu imaginer le "glissement" de certaines communes hors des frontières administratives de l'arrondissement (par exemple Somme-Leuze vers Marche, Gedinne ou Vresse s/Semois vers Bouillon, etc.). Soucieux de donner la parole à chaque structure, le CCD a contacté, en premier lieu, les directions et conseils d'administration de chaque centre culturel ainsi que les conseils culturels décentralisés, puis, dans un deuxième temps, les collèges communaux de chacune des 15 communes de l'arrondissement afin de poser cette question: stop ou encore? Lorsque cela était nécessaire, l'équipe du CCD s'est déplacée pour (ré)expliquer la dynamique du nouveau décret ainsi que les dimensions possibles de l'action régionale. Au final, les six Centres Culturels, les quatre Conseils Culturels décentralisés et les conseils communaux de l'arrondissement ont marqué **leur volonté de poursuivre le travail de collaboration** entamé avec le CCD jusqu'ici, dans un objectif de développement socioculturel du territoire. Cette volonté se traduit, pour chaque structure, par la signature d'un document reconnaissant la décision de sa participation à l'Action Culturelle Intensifiée du CCD<sup>4</sup>. Enfin, pour ce qui est des communes, une **affiliation symbolique** de 0,25€/habitant par an a été portée au budget à partir du mois de janvier 2019, date présumée de début de contrat-programme du CCD.

La poursuite de l'action régionale, coordonnée par le CCD, ayant été validée par chaque partenaire, celle-ci s'envisage à plusieurs niveaux:

- poursuite du **soutien multiple des opérateurs culturels et des associations** du territoire de projet permettant le développement socioculturel de l'arrondissement;
- poursuite de l'accompagnement personnalisé des **Conseils Culturels décentralisés**;
- **approfondissement du maillage existant avec les Centres Culturels** via la poursuite et la mise à jour des aides et échanges développés jusqu'ici ainsi que via la mise en route d'un enjeu régional (cette partie fait l'objet d'une explication détaillée dans les pages qui suivent).

### 4.1. Travail spécifique avec les Centres Culturels

A l'instar de la boucle procédurale de l'Action Culturelle Générale, l'action régionale a fait l'objet de plusieurs moments de travail, au CCD, et, hors les murs avec les Centres Culturels de l'arrondissement, permettant l'**autoévaluation** de l'action développée jusqu'ici, la mise en parallèle avec les constats des **analyses partagées** propres à chaque territoire d'implantation et l'émergence d'un **enjeu régional** à développer en fonction des moyens disponibles dans le cadre du prochain contrat-programme.

---

<sup>4</sup> Cf. Annexe n°1: Accords des partenaires de l'arrondissement

#### 4.1.1. Autoévaluation de l'action régionale

Le travail a été l'occasion de faire le point, avec les Centres Culturels, sur l'action régionale développée jusqu'ici. Un tour de table donnant la parole à chaque structure a permis de faire le tour des **forces et faiblesses** de l'action régionale et d'émettre de nouvelles pistes, idées, envies, suggestions pour le futur<sup>5</sup>. Cette réflexion a permis de faire émerger des **questionnements** concernant certains fonctionnements de l'action régionale. Ceux-ci étant en place depuis plusieurs années et les réalités évoluant en parallèle, il est apparu nécessaire de revoir certaines procédures, de créer de nouveaux outils, en vue de mieux coller aux besoins et attentes de chaque structure mais aussi, in fine, de la population du territoire sur lequel l'action se développe. Ainsi, a été évoquée l'idée de la réalisation d'une plateforme web reprenant l'ensemble des activités de l'arrondissement, une réflexion sur la répartition des interventions Art et Vie et Théâtre à l'Ecole, etc.

Des groupes de travail spécifiques ou des réunions thématiques seront mis en place dès 2017 afin d'envisager la mise à jour des fonctionnements de l'action régionale actuelle.

L'autoévaluation a également fait ressortir la pertinence et la richesse que pourrait apporter le développement d'un enjeu régional, déterminé au départ des constats issus des analyses partagées de chacun.

#### 4.1.2. Un enjeu régional au départ des constats locaux

Au départ des intuitions d'enjeux et des constats identifiés sur chaque territoire d'implantation, l'on a tenté de déterminer, si pas une plus-value, un dénominateur commun parmi l'ensemble des orientations de travail envisagé. Au terme des premières discussions<sup>6</sup>, plusieurs éléments ont été mis en exergue:

- le **caractère rural de l'arrondissement**, avec tout ce que cela comporte comme questionnements au quotidien (en termes de mobilité, d'accès aux services, de télécommunication, d'emploi, etc.) mais aussi comme potentialités (qualité de vie, proximité et densité du tissu associatif, développement d'initiatives à contrecourant de la société actuelle, etc.);
- les besoins de la population de **reliance, de convivialité et de projets positifs** favorisant la rencontre;
- l'attention particulière à avoir par rapport à la **jeunesse**, mais aussi, dans certains lieux, par rapport aux **seniors** et aux **publics précarisés**;
- la volonté des équipes et la demande des populations de "**sortir des murs**" des Centres Culturels, et de développer davantage de projets dans les villages, avec les associations locales;
- la **démultiplication** de l'action possible via un travail en commun entre les Centres Culturels;
- la possibilité, via l'action régionale, de définir le territoire de l'arrondissement **de manière positive** et de lui donner une certaine **cohérence**.

---

<sup>5</sup> Cf. Annexe n°2: PV de la réunion région du 14/06/2016 (Havelange).

<sup>6</sup> Cf. Annexe n°3: PV de la réunion région du 01/12/2016 (Havelange).

La réflexion progressant et s'approfondissant lors de différentes rencontres<sup>7</sup>, l'enjeu régional a tout doucement pris forme:

- si le caractère rural général de l'arrondissement rassemble les Centres Culturels, **cette ruralité est entendue et vécue de manière fort différente** en fonction des réalités et des publics des territoires d'implantation;
- on constate qu'il y a une **tendance à une vision "sombre" du milieu de vie** ("il ne se passe rien chez nous") qui entre en contradiction avec l'existence et la dynamique réelle de certaines associations, structures, initiatives (individuelles ou collectives);
- dès lors, l'enjeu régional pourrait partir de cette observation contradictoire afin de mettre en valeur/en lumière/de faire écho/de faire résonner/de mettre sous les projecteurs toutes ces **"pépites"** du territoire qui existent déjà mais qui ne sont pas (ou pas assez) visibles, et ce, en mobilisant des media artistiques et culturels. Cela permettrait de montrer et de faire expérimenter ce qui contribue à la **qualité de vie(s)** de nos territoires, et faire valoir ainsi une **vision positive** de la région.

A la lumière de ces considérations, les Centres Culturels de l'arrondissement de Dinant (Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Hastière, Havelange et Rochefort) choisissent, lors du prochain contrat-programme à dater de leur dépôt respectif<sup>8</sup>, de développer un enjeu régional qui viserait à:

**Mettre en lumière** des gens et des actions œuvrant à une **qualité de vie** du territoire des 15 communes de l'arrondissement de Dinant, sur lequel les projets seraient **démultipliés** par l'action collective régionale relayant une **image positive** de ce territoire. Une attention particulière serait portée aux projets **"hors les murs"** qui valoriseraient les **citoyens/associations locaux considérés comme véritable leviers d'action**. Une veille active des dynamiques existantes et de ce qui contribue à cette qualité de vie, par l'ensemble des Centres Culturels de l'arrondissement, constituerait la base de cette action.

Quatre niveaux d'action s'envisagent, qui ne doivent pas nécessairement être réalisés à chaque fois ni nécessairement avec l'aide ou la présence des Centres Culturels:

- mettre en lumière/faire connaître;
- susciter une suite, une rencontre, un partenariat;
- mobiliser;
- accompagner.

Le travail de cet enjeu dépasse ce qui existe déjà actuellement dans l'action régionale (aide technique, promotion commune, mutualisation des quotas, etc.) et qui est plutôt de l'ordre de pratiques professionnelles entre Centres Culturels, car l'enjeu régional vise ici une transformation pour la population de l'arrondissement.

<sup>7</sup> Cf. Annexe n°4: Retranscriptions des tableaux rédigés à Chevetogne lors de l'accompagnement à la rédaction du contrat-programme par le CESEP ainsi que l'Annexe n°5: PV de la réunion région du 13/02/2017 (Hastière).

<sup>8</sup> En fonction des structures, en juin et septembre 2017 et en septembre 2018.

### 4.1.3. Concrétisation de l'enjeu régional

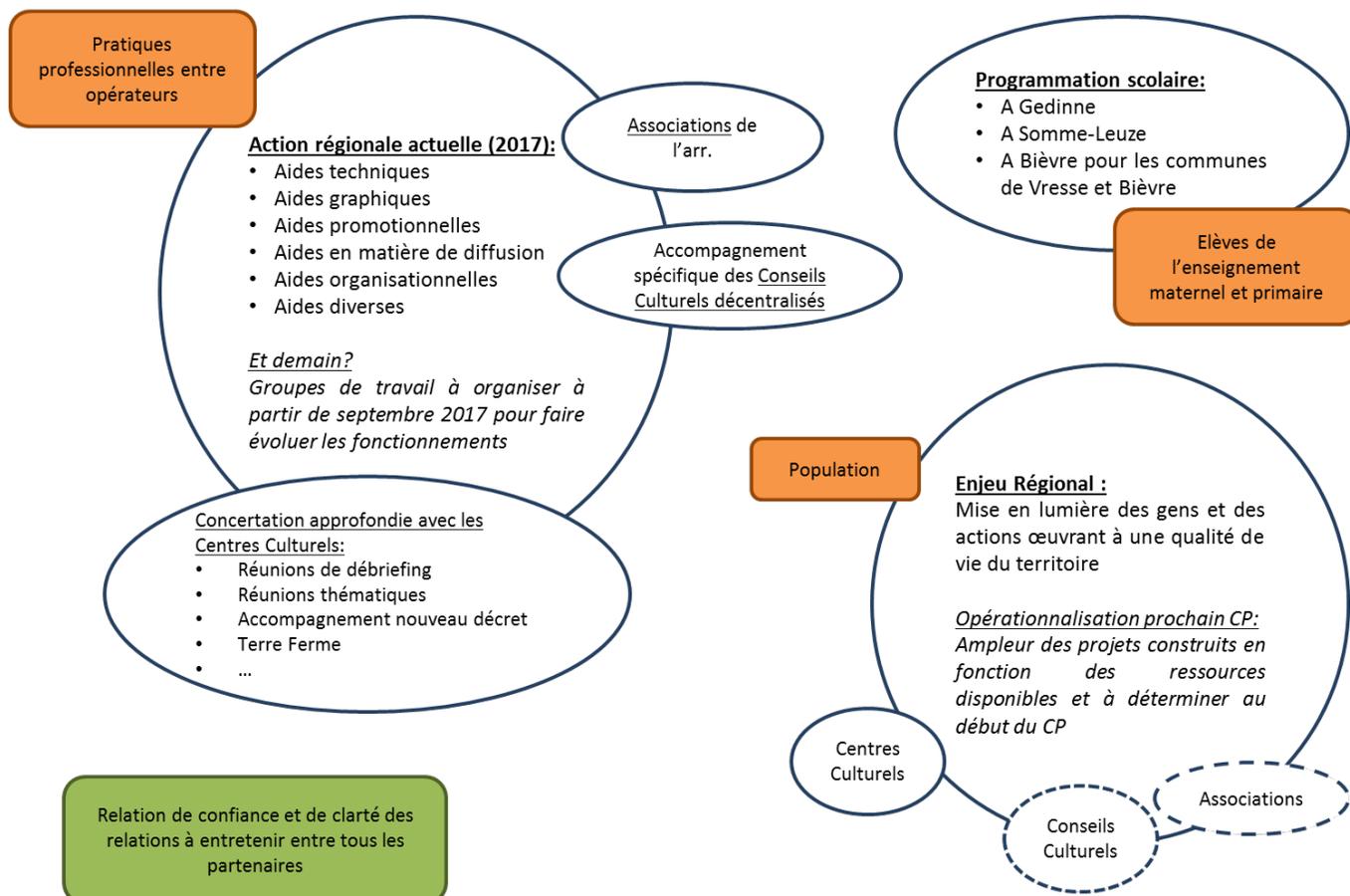
L'enjeu régional dépasse l'action régionale actuelle et constitue ainsi un nouvel axe de travail à développer. Sa concrétisation demandera donc une énergie, du temps et des moyens nouveaux que les Centres Culturels veulent prendre le temps d'organiser, tout en sachant que ces énergies et ressources sont aussi mobilisées pour la réalisation des enjeux et des nouvelles orientations de travail des Actions Culturelles Générales propres à chaque structure.

Dans cette perspective, il a été décidé de penser la réalisation concrète de l'enjeu régional et sa déclinaison en actions et opérations culturelles durant les premières années du contrat-programme. Ces actions pourraient porter sur des projets qui iraient dans le sens des exemples suivants:

- une **plateforme web** relayant les initiatives locales de l'arrondissement, qui pourrait être alimentée par tout un chacun;
- un **moment annuel** qui rassemble les actions de la région (foire aux projets);
- la réalisation de **capsules vidéo** relayant les "pépites" collectées, permettant d'en faire un film à présenter en fin de contrat-programme;
- le **partage d'expériences** de projets ou d'actualités (politiques, culturelles, sociales, etc.) locales entre les Centres Culturels;
- etc.

## 5. Conclusion

Le schéma ci-dessous reprend de manière synthétique l'articulation entre l'action régionale telle qu'elle existe aujourd'hui et celle envisagée dans le cadre du prochain contrat-programme.





Dans le cadre  
du décret relatif aux Centres Culturels  
du 21 novembre 2013  
Dossier de demande de reconnaissance  
du Centre Culturel de Dinant  
Contrat-programme 2019-2023

# Patrimoine



## 1. Introduction

Outre son action régionale, le CCD a, depuis 1985, développé une action spécifique liée au patrimoine.

Partant du postulat que le capital culturel désigne l'ensemble des ressources éponymes dont dispose un individu, le patrimoine en est bien sûr une partie importante. La Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaît d'ailleurs le patrimoine en qualité de "matière" personnalisable à côté et en complémentarité de la Wallonie qui assure, elle, la sauvegarde et l'entretien du patrimoine archéologique et infrastructurel.

**Le patrimoine culturel** se définit comme l'ensemble des biens matériels ou immatériels ayant une importance artistique et/ou historique certaine, et qui appartiennent soit à une entité privée (personne, entreprise, association, etc.), soit à une entité publique (commune, province, région, etc.). Cet ensemble de biens culturels est généralement préservé, restauré, sauvegardé et montré au public de façon régulière ou exceptionnelle.

**Le patrimoine dit matériel** est surtout constitué de paysages construits, de l'architecture et de l'urbanisme, des sites archéologiques et géologiques, de certains aménagements de l'espace agricole ou forestier, d'objets d'art et mobilier ainsi que du patrimoine industriel.

**Le patrimoine dit immatériel** revêt différentes formes: chants, coutumes, danses, traditions gastronomiques, jeux, mythes, contes et légendes, petits métiers, témoignages, captations de techniques et de savoir-faire, documents écrits et d'archives, etc.

Le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage à transmettre intact ou augmenté aux publics actuels mais également aux générations futures. En outre, il revient à l'Humanité de constituer – par la sauvegarde – le patrimoine de demain.

On dépasse donc largement la simple propriété personnelle (droit d'user, selon le droit romain) en considérant que le patrimoine relève du bien public et du bien commun et que son accès relève des droits culturels.

C'est donc tout naturellement que, dès 1985, le CCD s'est investi dans ces missions particulières de sauvegarde, de conservation, de transmission et de médiation.

En effet, le patrimoine présente plusieurs avantages pour la population de notre région. Il est une richesse puisqu'il contribue à la qualité de vie. Il est aussi une source de fierté collective. Il est cependant souvent fragile, vulnérable et sa perte équivaut à la disparition d'une part – aussi infime soit-elle – de notre identité.

Non seulement le patrimoine procure un sentiment d'appartenance à une collectivité mais il présente bien d'autres atouts. En effet, ledit patrimoine est un facteur de développement culturel, social et économique. Il peut notamment, outre la valorisation des propriétés patrimoniales, augmenter l'offre culturelle via la mise en œuvre de médiations de qualité.

## 2. Le Centre Culturel et le patrimoine

Pour toutes ces raisons, mais aussi parce qu'à l'échelle du territoire d'implantation et de projet, aucune structure reconnue ne se préoccupe de cet axe culturel particulier, le CCD a décidé "d'occuper le terrain" et ce, sous quatre angles spécifiques:

- le Centre de Documentation (CDoc);
- la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan (MPMM);
- les parcours patrimoniaux, mémoriels et thématiques de l'entité dinantaise;
- les expositions thématiques.

### 2.1. Le Centre de Documentation (CDoc)

Le CDoc régional, géré par le CCD, a pour orientation deux particularités:

- l'histoire locale et régionale (CDoc – Histoire);
- Adolphe Sax, ses inventions et la musique liée à ses instruments sur les plans local, national et international (CDoc – Sax).

#### 2.1.1. Le Centre de Documentation – Histoire (CDoc – Histoire)

Le CDoc – Histoire est chargé de récolter, d'inventorier et de classer tout document en vue de répondre aux demandes et aux besoins d'informations du public via:

- la constitution d'un **fonds documentaire** en identifiant et sélectionnant les sources et ressources d'information;
- la réalisation, en fonction des besoins, de **produits documentaires** (dossiers, synthèses, etc.) réalisés avec les animateurs du CCD et/ou les historiens de la région;
- la mise à disposition **d'espaces de consultation** ad-hoc permettant de répondre à des questions diverses;
- **le prêt de différentes pièces et/ou documents** dans le cadre de projets d'expositions locales, régionales ou nationales.

Le CDoc – Histoire assure également un rôle de relais auprès des historiens spécialisés et vers les différents collectionneurs particuliers. La mise en réseau est permanente et, selon les thématiques gérées par le secteur Exposition, des groupes de travail spécialisés sont réunis.

#### *Politique d'acquisition*

Ne disposant pas de moyens spécifiques, les acquisitions se font souvent à titre gratuit auprès de collectionneurs qui permettent la copie de leurs originaux voire – et c'est très souvent le cas – qui cèdent leurs documents/collections. De manière ponctuelle, en raison de la rareté d'un document et dès lors de son coût, le CCD fait appel au mécénat (Fondation Roi Baudouin, entreprises, privés, etc.). Dans ce cadre, toute transformation, mutation ou construction infrastructurelle de Dinant fait l'objet d'une collecte de documents auprès des autorités compétentes et, avec la complicité de plusieurs photographes amateurs et professionnels, le CDoc – Histoire sauvegarde sur supports numériques, chaque étape de ces changements.

## *Politique de restitution*

Outre les réponses aux courriers et demandes directes, le responsable du CDoc – Histoire et son animatrice de référence préparent et valorisent tous les documents nécessaires aux projets d'exposition et de médiations (cf. pp. 15). Enfin, le prêt de documents, livres et objets, gravures, estampes, cartes postales, photographies, etc. est évidemment possible dans le cadre de projets portés par d'autres organisations aux plans régional et national (Musée de la Vie Wallonne, Musée Diocésain de Namur, etc.).

### 2.1.2. Le Centre de Documentation – Sax (CDoc – Sax)

En lien avec l'Action Intensifiée – Projet Sax développée plus loin dans ce carnet (cf. pp.23) et outre les critères décrits précédemment pour le volet Histoire, le CDoc – Sax assure la collecte de toutes les **informations et documents relatifs à Adolphe Sax**, ses inventions, ses perfectionnements, ses entreprises, ses procès, sa famille, ses relations aux musiciens et à la musique de son époque.

En outre, il gère les **collections de partitions** anciennes et contemporaines reçues et/ou achetées par l'Asbl Association Internationale Adolphe Sax (AIAS) devant servir lors des activités telles que les Grands Rassemblements des Saxophonistes, les Journées des Harmonies, les concours nationaux et internationaux ou encore les Dimanches de M. Sax. Le CDoc – Sax assure également la conservation de toutes les cotations des différents concours et de tous les masters d'enregistrement devant servir à la duplication.

Le CDoc – Sax alimente de manière permanente le **Comité Musical de l'AIAS** dans l'ensemble de ses projets musicaux mais également les Conservatoires Supérieurs de Musique (Bruxelles, Mons, Liège, Gent, Antwerpen, le Lemmens Instituut et l'IMEP).

Enfin, le CDoc – Sax gère le **patrimoine légué** par la famille directe et indirecte de Sax: objets, albums de photographies familiales, brevets, médailles, correspondances, instruments anciens, sépulture au Cimetière de Montmartre, etc.

Notons également les liens particuliers développés avec le *mim* (Musée des Instruments de Musique de Bruxelles) et la Maison Selmer, "repreneuse" des entreprises Sax qui gère un fonds important.

### 2.2. **La Maison du Patrimoine Médiéval Mosan (MPMM)**

Le projet MPMM est né d'une réflexion, coordonnée par le CCD (GRO-Groupe de Réflexion et d'Orientation). Dans un second temps, la Wallonie a pris le relais afin de valoriser les recherches archéologiques et historiques menées en région namuroise et cela dans le contexte plus large de la vallée de la Meuse, entre Sedan et Maastricht.

#### 2.2.1. Objectifs du CCD et de la MPMM

La MPMM en partenariat avec le CCD a pour mission d'assurer la **mise en valeur des collections médiévales** de la Wallonie (vallée mosane) et de les faire découvrir à tous les publics. Elle a aussi pour objectif de **mettre en réseau** les sites médiévaux propriétés du Service Public de Wallonie (Poilvache, Crèvecœur, Château-Thierry et Samson) pour leur valorisation.

En tant que musée reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la MPMM répond également aux divers critères et exigences d'un musée relevant de la catégorie B. En 2015, la MPMM a reçu le renouvellement de sa reconnaissance (2015 à 2018). Le CCD est administrateur et membre du Comité Scientifique.

Sauvegardé et animé initialement par le CCD, le bâtiment de la MPMM (ancienne Maison Espagnole) est d'un intérêt majeur pour le patrimoine régional. Les activités qui y sont organisées dans une volonté d'accessibilité à tous, valorisent notamment l'ancienne cité médiévale de Bouvignes et sont menées en étroite collaboration avec de nombreuses associations historiques, archéologiques, environnementales, sociales, culturelles et touristiques.

Les objectifs communs de la MPMM et le CCD sont les suivants:

- conserver et valoriser le **patrimoine local et régional**, voire transfrontalier, d'un point de vue inédit;
- **réaffecter un monument classé**, propriété publique;
- **éduquer**, par des moyens ludiques et didactiques adaptés, **un public scolaire et familial** à ce patrimoine ainsi valorisé à l'échelle de la FW-B;
- contribuer à dynamiser un **tourisme culturel de qualité** dans ce secteur de la FW-B;
- vulgariser une **recherche scientifique de qualité**, tout en garantissant son caractère évolutif et interdisciplinaire;
- **susciter la réflexion et l'émotion** par une approche conviviale des problématiques liées au développement durable et sensibiliser le public à l'environnement.

#### 2.2.2. Les actions

##### ➤ *Action 1: accueil des publics à la MPMM*

D'un point de vue qualitatif, la MPMM a pour objectif de faire appel aux techniques modernes de muséographie pour sensibiliser les publics aux richesses et à l'intérêt du patrimoine régional: visiteurs individuels, familles, groupes et associations culturels, écoles du fondamental et du supérieur, etc.. Vu sa situation dans la vallée mosane qui draine un tourisme important en saison, le musée se veut aussi une escale culturelle et une vitrine du patrimoine wallon.

##### ➤ *Action 2: animation des groupes scolaires et non-scolaires*

L'équipe de la MPMM anime le lieu et plus largement les composantes de la ville médiévale (dernière ville européenne composée sur le schéma urbanistique médiéval dit "en damier") par le biais de visites guidées et d'animations diverses que ce soit de la MPMM, de la cité médiévale de Bouvignes, de la fortification de Crèvecœur ou encore du site de Poilvache.

Les visites commentées et les animations sont assurées par deux membres du personnel (1,80 ETP). La MPMM fait également appel à des guides-animateurs extérieurs sous contrat Article 17.

##### ➤ *Action 3: expositions temporaires*

Outre l'exposition thématique annuelle, la MPMM, en partenariat avec le CCD, développe des expositions temporaires et des animations-médiations qui les accompagnent.

##### ➤ *Action 4: itinérance des expositions temporaires*

Suivi des expositions in situ et hors les murs.

##### ➤ *Action 5: publications*

La MPMM a pour mission de publier des synthèses scientifiques et des carnets pédagogiques accompagnant chaque exposition thématique.

### ➤ Action 6: inventaire des collections

La MPMM a pour objet la valorisation des collections archéologiques régionales de la Meuse médiévale. Elle expose de façon permanente des pièces appartenant au Service Public de Wallonie et à d'autres institutions wallonnes.

### ➤ Action 7: centre de documentation

Acquisition tout au long de l'année d'ouvrages nécessaires à l'étude des collections permanentes et à la conception des expositions temporaires. Acquisition par achat, échanges ou dons. Tri et encodage régulier de ces ouvrages. Le CCD et la MPMM réfléchissent par ailleurs à la création d'un centre de documentation permanent.

## 2.3. Les parcours patrimoniaux, mémoriels et thématiques de l'entité dinantaise

Les études historiques expliquent quand, comment et pourquoi Dinant, ville de Meuse, a gagné ses galons, dès la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, devenant une destination touristique prisée. Hélas, si l'écrin magnifique est toujours aussi beau, force est d'admettre qu'à l'heure de la mondialisation et du vol "low cost", la question d'un séjour "soleil garanti" dans un hôtel "all inclusive" ne se pose guère lorsqu'il faut choisir entre les plages de sable fin et un week-end en bords de Meuse. Les plus pessimistes considéreront que l'on ne peut rien contre la force des grands flux économiques et que ce n'est pas Dinant qui va inverser la tendance. Certes, mais rien n'empêche de réfléchir, encore et encore, et de voir ce que chacune des associations ou institutions, qu'elles soient publiques ou privées, peuvent faire ensemble.

Lorsqu'à la fin des années 80, suite au constat d'une diminution importante de l'impact financier du tourisme à Dinant, il fut, sans véritable réflexion, décidé de chercher des investisseurs susceptibles de consacrer – c'était la grande mode – des millions de francs dans la construction d'un vaste "Center Park" pour 10 à 15.000 visiteurs/jour venant découvrir les monuments du monde à l'échelle 1/1. Le projet avorta.

### 2.3.1. Le rôle du CCD

Si dans un premier temps, le CCD resta éloigné de ce projet, l'échec de sa mise en œuvre eut le mérite **d'amorcer une réflexion au sein de l'Equipe d'Animation**, soutenue très largement par le Conseil Culturel de l'époque et nombre d'associations partenaires favorables ou non au projet. Les questions posées lors de cette réflexion étaient:

- D'où vient la Ville de Dinant d'un point de vue touristique et de tourisme culturel?
- Où en sommes-nous?
- Outre les investissements privés, quel rôle le CCD peut-il jouer, quelles impulsions peut-il donner?

Tout ce que la Ville comptait de forces vives fut associé à la démarche animée par le CCD et des intervenants spécialisés (extérieurs à Dinant) obligeant les participants au respect d'une méthodologie stricte évitant ainsi de s'égarer dans des dynamiques virtuelles ou des projets utopiques. Le constat le plus évident fut de mesurer combien les Dinantais, forts de l'énorme succès touristique de quelque cent années, considéraient que le nom de Dinant était connu de tous et de "partout" et que le touriste d'aujourd'hui garantissait le visiteur de demain. Il fut donc décidé de repenser les choses et de chercher une "locomotive" à laquelle accrocher le nom de Dinant, de sa vallée, de sa région.

La réflexion menée permit de lister une quarantaine de thèmes, personnages, faits d'armes ou autres manifestations ayant marqué la Cité. Après avoir vérifié comment exploiter l'un d'eux, à l'échelle de 20 ans au moins, après avoir réfléchi à l'implication maximale de la population dans un modèle ascendant, après avoir mesuré l'intérêt des publics et des populations susceptibles de "prendre le train", **l'idée de travailler sur trois parcours à thème a été retenue.**

Encore fallait-il s'inscrire dans le panorama urbain et tout mettre en œuvre pour rendre à Dinant le statut d'une ville vers laquelle on va, pour y découvrir du nouveau, du différent. Encore fallait-il que le touriste improvisant sa venue chez nous puisse trouver "trace" des parcours retenus.

Le but ultime était et reste d'organiser l'offre afin que **ce touriste reste le plus longtemps possible**, alors que le temps moyen révélé par l'analyse montrait que ce dernier ne restait que 2 ou 3 heures, soit un temps économiquement peu important. Il fallait donc augmenter le temps de la promenade et offrir, outre ce qui déjà attire le chaland, **de nouvelles activités**, élargir ce que les sociologues appellent le "cercle magique" du cœur de ville.

Depuis près de 20 ans donc, de projets en infrastructures, d'aménagements urbains en valorisations patrimoniales, le CCD, avec ses partenaires, "construit" des promenades thématiques plus importantes.

### 2.3.2. Le parcours patrimonial ou "Projet Rive Droite"

L'équipe de la MPMM, l'association Espère en Mieux et le CCD travaillent sur un **projet de mise en valeur de témoins patrimoniaux remarquables de la rive droite de la Meuse**, depuis la Place de Leffe jusqu'au quartier Saint-Nicolas. Plusieurs sites méritent une réhabilitation dans une perspective de valorisation globale tant patrimoniale, paysagère, que de l'ordre du tourisme culturel. La MPMM et le CCD organisent les réunions de concertation et portent le projet.

L'objectif sera donc développé tout au long du nouveau contrat-programme 2019-2023. De manière particulière, la **signalétique et l'information patrimoniale et culturelle** baliseront le circuit de manière précise et ludique s'inspirant, en droite ligne, du parcours lauréat de la Fondation Roi Baudouin "Les Sens du Patrimoine" conçu par le CCD<sup>9</sup>.

### 2.3.3. Le parcours mémoriel

Les commémorations du centenaire de la Guerre 1914-1918 ont suscité un retour à la mémoire collective sans précédent. Ce retour peut paraître inattendu dans la mesure où la mémoire de la 2<sup>e</sup> Guerre Mondiale avait largement occulté la précédente et, qu'en outre, plus aucun témoin n'est vivant à ce jour! Mais, précisément, c'est sans doute là que s'explique le paradoxe. En effet, la plupart des adultes d'aujourd'hui ont cotoyé, connu, aimé des personnes ayant traversé ces sombres événements et l'on peut affirmer que l'engouement du public s'enracine, pour une large part, dans ces mémoires familiales, dans ce passé souvent douloureux qui continue d'émouvoir et d'interpeler mais également, qui interroge les fondements de notre monde actuel, rappelant la fragilité de la paix, de la prospérité et des droits humains. Fort de ces constats, **le CCD fut sollicité pour favoriser le processus de mémoire** qui se doit d'encourager l'homme à résister à l'oppression, à rester solidaire face à la montée des extrémismes qui, près de chez nous, grignotent peu à peu le territoire de la démocratie.

A Dinant, ville martyre, la mémoire est restée prédominante et la nécessité de comprendre le traumatisme en vue de le dépasser est indispensable. Le parcours mémoriel et sa valorisation, co-portés par le CCD, sont donc essentiels.

---

<sup>9</sup> Cf. Annexe n°6: Plan de Dinant – Elargir notre cœur de ville

#### 2.3.4. Le parcours Sax

Dans cette volonté de développer une nouvelle image de marque de la Ville de Dinant, un groupe de travail initié par le CCD a retenu **Sax et le Saxophone**. Ainsi sont nés la Maison de la Pataphonie, la Maison de Monsieur Sax, le Parcours des Anamorphoses, le saxophone géant au pied de la rue Saint-Jacques, l'Espace Sax, Art on Sax et ses 28 saxophones géants, en clin d'œil à l'Europe, et la Clepsydre de Mr Sax.

En outre, afin de faire lien entre ces différents lieux d'exposition et/ou d'animation, des **empreintes de pas en laiton** ont été enchâssées dans les pavés des trottoirs sous le label des "Pas de Monsieur Sax".

Dans le cadre du contrat-programme 2019-2023, cette thématique particulière sera valorisée mais également développée via la **finalisation de la "Clepsydre de Monsieur Sax"** (phase 2 – bassin d'eau) et la **construction du kiosque**. Nommé "le Tour de Monsieur Sax", ce nouvel outil renforcera donc l'offre de la "promenade découverte" de la ville. Ce kiosque, sera non seulement pensé comme l'amorce d'une revitalisation de la promenade du Bois du Casino qui, si on ne le sait plus aujourd'hui, permettait de rejoindre la Citadelle (autre lieu mémoriel) par un chemin ponctué de points de vue sur la vallée mais sera également un objet de lecture, offrant aux visiteurs des informations sur Sax, ses inventions, la musique de son temps. Enfin, ce kiosque sera pensé non seulement par rapport au gradinage en plein air existant (350 places), mais également pour des concerts de plus grande envergure ayant pour parterre l'actuelle Esplanade Princesse Elisabeth<sup>10</sup>.

Enfin, en vue de répondre à la demande répétée de visiter Dinant avec une formule "clé sur porte" tant pour le tout public que les groupes scolaires, le CCD et ses partenaires, la MPMM et l'AIAS, ont imaginé un **parcours spécifique** sous le nom des "Trois Maisons qui content"<sup>11</sup>. telles que présentées en annexe.

Les différents parcours décrits succinctement ci-dessus s'inscrivent pleinement dans le projet d'Action Culturelle Intensifiée, à la fois comme porteur et/ou partenaire d'un projet de tourisme culturel de convivialité, de tourisme lent, d'un tourisme plaisir où l'offre de découvrir et/ou d'apprendre est gratuite et accessible là où les gens sont en balade dans la ville.

#### 2.4. **Les expositions thématiques**

**Sur le plan territorial**, le CCD est la seule structure reconnue qui dispose d'un tel lieu d'exposition justifiant ainsi la nécessité de porter des projets à rayonnement régional et/ou national.

**Sur le plan de la médiation**, différents procédés d'intervention sont utilisés et ce, en fonction des contenus et des animateurs spécialisés disponibles:

- animations pédagogiques;
- ateliers d'initiation;
- ateliers de création;
- activités d'accompagnement;
- discussion et débat;
- intégration dans un projet global à entrées multiples: exposition, création, conférence, théâtre, visites commentées hors les murs, formation, etc.

---

<sup>10</sup> Cf. Carnet n°4: Action Spécialisée en Diffusion des Arts de la Scène

<sup>11</sup> Cf. Annexe n°7: Projet Trois Maisons qui content

**Sur le plan du contenu**, les salles d'exposition du CCD, tenant compte de leur statut unique, ne peuvent pas, bien sûr, n'être dédiée qu'au patrimoine. En effet, par rapport aux différents enjeux, modes opératoires et leurs déclinaisons en objectifs généraux ou particuliers, l'offre se doit d'être éclectique (peinture, photographie, design, projets collectifs, arts plastiques contemporains, projet didactique, valorisation des pratiques amateurs, etc.).

**Sur le plan du patrimoine**, et tenant compte de l'intensification de cette mission, de nombreux projets relèvent de cet item. A titre d'exemples, parmi les derniers projets, notons notamment:

- *Les Gestes du Patrimoine* (patrimoine, arts visuels, photographies, animations);
- *Chromo's, l'Age Tendre de la Publicité* (patrimoine, arts plastiques, histoire, animation);
- *Il était une fois... Dinant 1914* (patrimoine, histoire, animation);
- *Visages de Victimes, Visages de Bourreaux* (histoire, animation);
- *Félicien Rops (1833-1898) – De la Meuse à la Seine* (patrimoine, arts plastiques, animation);
- *La Mode Médiévale revisitée* (patrimoine, histoire, création, animation);
- *Les Emigrants Belges d'Hier et d'Aujourd'hui – Un Miroir pour Aujourd'hui* (histoire, animation);
- *Ceci n'est pas qu'une boîte* (patrimoine, geste du patrimoine, arts plastiques, animation);
- *Carto en Panne de Sens* (historique de la cartographie, des préjugés qu'elle véhicule, liens entre art et cartographie, animation, création);
- *Le Sac de Dinant en 1466* (histoire, patrimoine, animation);
- 14-18 – Le Grand Brassage des Populations (histoire, patrimoine, animation);
- etc.

**Sur le plan du partenariat**, si le CCD est souvent porteur du projet, sa mise en œuvre veille, bien entendu, à le faire partager par une série d'associations et/ou de partenaires pouvant assurer la dimension scientifique, didactique, ludique et/ou créative.

A titre d'exemples, sur le plan du patrimoine, les coproductions font appel aux Asbl Espère en Mieux, Les Territoires de la Mémoire, la Maison de la Laïcité, le Comité 14-18, la Bibliothèque de Dinant et la Bibliothèque Principale de Namur, les Archives de l'Etat, l'Institut du Patrimoine Wallon, la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan, le Centre des Métiers du Patrimoine de la Paix-Dieu, le Service du Patrimoine de la Province de Namur, le Musée de la Vie Wallonne et différents musées, l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la FW-B, le CIRE (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers), le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX), etc.

Enfin, en vue d'accentuer au mieux la portée des projets Patrimoine, la volonté est – dans une série de cas – de les inscrire dans des **projets globaux et transversaux** (*E(IM)Migrations – Destins Croisés, 2016 – Année Médiévale, etc.*). Cette volonté repose sur le souhait du CCD de répondre ainsi aux différentes facettes de la médiation (créatrice, rénovatrice, curative et préventive) et d'affirmer la mise en œuvre des droits culturels.



Dans le cadre  
du décret relatif aux Centres Culturels  
du 21 novembre 2013  
Dossier de demande de reconnaissance  
du Centre Culturel de Dinant  
Contrat-programme 2019-2023

# Projet Sax



## 1. Introduction

Outre l'action régionale développée à l'échelle de l'ensemble de l'arrondissement de Dinant, le CCD poursuivra également l'intensification autour et alentour du Projet Sax. Si, à ce jour, l'importance de ce projet a justifié l'engagement de deux ETP (CDI) en vue d'assurer la pérennisation de l'Association Internationale Adolphe Sax (AIAS) voire, bien sûr, de développer cette dernière, le CCD, avec d'autres partenaires, va poursuivre un rôle essentiel dans ce processus. En effet, porté dès l'origine (1988) par le CCD, le développement de ce projet d'ampleur a toujours visé à rassembler le plus grand nombre de forces vives, associatives et institutionnelles, locales ou régionales.

## 2. Fonctionnement de l'AIAS

L'AIAS est composée de différentes associations. Outre le CCD, les partenaires sont:

- l'Académie de Musique de Dinant;
- l'Agence de Développement Local (ADL);
- Action et Recherche Culturelle (A.R.C);
- Les Amis de la Salle Ste-Anne;
- le Comité de Jumelage Dinant-Dinan;
- la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan (MPMM);
- la Maison du Tourisme de la Haute Meuse (MDT);
- la Province de Namur;
- le Syndicat d'Initiative de Dinant (SI);
- la Ville de Dinant.

Ces diverses associations sont tour à tour porteuses pour tout ou partie de certains projets. Signalons également qu'à ces associations s'ajoute une série de personnes-ressources.

L'AIAS se réunit mensuellement en **assemblée de travail**. L'Assemblée Générale y est convoquée systématiquement et rassemble – sous la coordination du CCD et des deux permanents de l'AIAS – l'ensemble des partenaires.

Différents **groupes de travail** ont été mis en place afin d'organiser et de porter les projets concrètement:

- Le Comité Musical: ce dernier est composé des professeurs de saxophone des six Conservatoires Supérieurs de Belgique, mais aussi de professeurs d'académies (saxophonistes ou non). Chacun de ces membres apporte son expertise et son point de vue par rapport au projet et garantit une qualité musicale.
- Le groupe de travail "Académie": piloté par l'Académie et le CCD, il est centré principalement sur l'organisation pratique des concours en termes d'accueil de candidats, d'organisation des répétitions, etc.
- Le groupe de travail "Art on Sax": réfléchit au suivi et au développement à consacrer à l'exposition urbaine Art on Sax, mise en place en 2010 dans le cadre de l'Europ'A Sax.
- Le groupe de travail "Journée des Harmonies": organise cette journée particulière tous les 3 ans. La prochaine échéance est fixée à avril 2018 sur le thème des néo-fanfars.

- Le groupe de travail "Trois Maisons qui content": réfléchit et développe des synergies entre la Maison de la Pataphonie, la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan et la Maison de Monsieur Sax<sup>12</sup>.
- Le groupe de travail interne à l'AIAS (ou RIS: Réunion Interne Sax), coordonné par le CCD.
- Le groupe de travail "finances": assure la recherche et le contrôle des moyens financiers.



<sup>12</sup> Cf. pp.21 ACI Patrimoine ainsi que le Carnet n°5: Action Culturelle Spécialisée – Maison de la Pataphonie

### 3. L'articulation AIAS/CCD

L'AIAS a besoin d'une concrétisation de ses projets par une structure professionnelle. Dans ce cadre, le CCD est chargé de la partie opérationnelle des activités. Différentes personnes sont identifiées de manière permanente comme étant les référents, à savoir:

- deux membres de l'Equipe de Direction (administrateur et administrateur-trésorier adjoint);
- une secrétaire;
- un responsable de la communication en synergie avec le responsable communication de la Ville de Dinant.

De même, soulignons que l'équipe du CCD est très régulièrement mise à disposition pour la concrétisation des activités (Equipe Graphique, Technique, Administrative, d'Animation), soit près de 30 personnes qui peuvent être mobilisées pour ce projet d'ampleur.

### 4. Objectifs

Les objectifs communs de l'AIAS et du CCD sont:

- la coordination des activités du Projet Sax et leurs développements;
- la mise en valeur du saxophone sous toutes ses facettes et dans tous les domaines où il a été et est encore source d'inspiration;
- la redéfinition, par ce biais, de la promotion culturelle, touristique et économique de la région dinantaise;
- la participation au réaménagement urbain dinantais et d'espaces valorisant la dimension artistique (cf. pp. 21);
- la promotion de l'écriture musicale en lien avec le saxophone classique et avec les harmonies, fanfares et cliques;
- la commande et création d'œuvres contemporaines (concerto, sonate, musique pour orchestres d'harmonie, transcriptions, transpositions);
- le développement de coproductions avec les associations, CCd et Centres Culturels de l'arrondissement de Dinant, œuvrant à une dynamique musicale;
- l'organisation de manifestations musicales de niveaux régional, communautaire, national et international;
- la promotion de saxophonistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'échelon régional, national et international;
- le développement de liens étroits avec les institutions qui œuvrent à la valorisation d'Adolphe Sax (le *mim*, la Bibliothèque du Conservatoire Supérieur de Bruxelles, les Conservatoires Supérieurs de Belgique et les acteurs locaux dinantais)<sup>13</sup>;
- par le vecteur de la Maison de Monsieur Sax, l'approfondissement des synergies avec la Maison de la Pataphonie, mais aussi la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan. La mise à disposition d'outils (à vocation pédagogique) permettant aux visiteurs d'utiliser les lieux de manière optimale (groupes scolaires, excursions didactiques)<sup>14</sup>.
- l'intégration de dizaine de bénévoles désireux de porter ce projet, devenu fierté de la ville de Dinant.

<sup>13</sup> Cf. pp. 17: ACI Patrimoine: Cdoc-Sax

<sup>14</sup> Cf. pp. 15: ACI Patrimoine

## 5. Les activités musicales

### 5.1. Les Concours

Le Concours International Adolphe Sax est ouvert à tout candidat ayant moins de 30 ans à la date du concours et ce, depuis 1994.

Organisation en quatre temps: pré-sélections, éliminatoires, demi-finale, finale.

Le classement est défini par un jury international de 14 membres. Le Concours est devenu, au fil des éditions, une référence à l'échelle mondiale et se répète tous les quatre ans. Il fait l'objet de nombreuses commandes d'œuvres contemporaines en alternance côté francophone et néerlandophone (Henri Pousseur, Frédéric Devreese, Piet Swerts, Jean-Luc Fafchamps, etc.). Environ 8.000 personnes assistent de manière directe à l'ensemble du concours et  $\pm$  200.000 en temps réel via "adolphesax.com". Toutes les épreuves, sauf la finale, s'organisent dans les locaux du CCD et de l'Académie de Musique voisine directe du CCD.

Le Concours pour Jeunes Saxophonistes, organisé tous les 3 ans, est destiné aux jeunes saxophonistes belges et grand-ducaux. Chaque candidat participe à deux ou trois épreuves selon le niveau de formation musicale auquel il appartient (inférieur, moyen, supérieur, excellence): éliminatoire, demi-finale et finale. De même, ce concours est destiné aux solistes mais également aux ensembles (niveaux amateur ou excellence). En moyenne, quelque 200 candidats ( $\pm$  120 solistes et  $\pm$  15 ensembles) participent à cette confrontation devant près de 2.500 personnes.

Outre la dynamique liée à l'excellence musicale, ces concours ont pour objectifs de faire découvrir un instrument particulier et son inventeur, de mettre en circulation les œuvres des compositeurs belges et bien sûr, d'encourager la création d'œuvres contemporaines enrichissant le répertoire classique de ce qui reste un "jeune" instrument.

### 5.2. Le Grand Rassemblement des Saxophonistes

Ce rassemblement de saxophonistes, amateurs ou professionnels, est unique au monde. Il est repris généralement sous le nom de "Mise à Sax" et se déroule tous les quatre ans, la même année que le Concours International. Lors de chaque édition, une pièce originale est commandée pour être créée par cet orchestre monumental.

La couverture est principalement nationale mais, au fil des éditions, de plus en plus de pays sont représentés. Cet événement populaire, au sens noble du terme, rassemble quelque 1.500 à 2.000 musiciens selon les éditions pour un public d'environ 5.000 personnes.

### 5.3. La Journée des Harmonies

A un rythme plus ou moins régulier, l'AIAS consacre une journée aux harmonies et fanfares via l'organisation de nombreux concerts donnés dans toute la ville. Les orchestres se répartissent sur huit places de la ville avant de se réunir pour un concert final. Cet orchestre de plus de 1.000 musiciens crée les pièces écrites ou arrangées pour cette occasion spécifique.

Organisée environ tous les 4 ans, cette journée fait l'objet d'une sélection de 24 orchestres (fanfares et néo-fanfares) qui sont "préparées" par un chef d'orchestre spécialisé, désigné par l'organisation. Chaque édition est l'occasion d'une création mondiale.

### 5.4. Les Dimanches de Monsieur Sax

Chaque dimanche de l'été, l'AIAS invite des bands déambulatoires de type New-Orleans ou Dixieband pour animer la ville. Ces musiciens rassemblent plusieurs milliers d'auditeurs sur la durée de l'été. Le personnel de l'AIAS et les bénévoles assurent l'accompagnement des groupes. Le personnel du CCD assure les éléments logistiques (contrats, subsides, technique, promotion, etc.).

## **5.5. Programmation récurrente au CCD**

La Saison culturelle du CCD intègre systématiquement des spectacles valorisant le saxophone dans des genres diversifiés (jazz, classique, humour, lutherie sauvage, etc.).

## **6. Les activités artistiques**

### **6.1. La Maison de Monsieur Sax**

La Maison de Monsieur Sax a vu le jour en 2010 et a été portée en synergie par l'AIAS, la Ville et le CCD. La maison natale de Monsieur Sax a ainsi été réhabilitée en un espace ludique et interactif dans lequel chacun peut découvrir quel immense personnage était Sax, ses inventions et son parcours de vie. Cet espace est autonome, ouvert gratuitement tous les jours de 09h00 à 19h00 et accueille annuellement quelque 150.000 visiteurs.

### **6.2. Le Parcours des Anamorphoses**

Ce parcours, composé de totems aux profils mécaniques et contemporains, invite à rejoindre la Collégiale et le cœur de la ville en partant de la Maison de Monsieur Sax. Ces sculptures représentent chacune une pièce mécanique différente appartenant aux 7 instruments de la famille des saxophones. En regard de chaque anamorphose, un panneau didactique explique l'instrument illustré. Cette amorce de promenade se prolonge par des incrustations de pas et de notices dans le sol afin d'amener le visiteur jusqu'à la Maison de la Pataphonie.

### **6.3. Art on Sax**

Art on Sax est une exposition urbaine de saxophone géants (3m30) habillés de design modernes, dynamiques et attractifs, mise en place en 2010, dans le cadre de l'Europ'A Sax (année de la coprésidence européenne de la Belgique). L'exposition est composée de 28 saxophones, chacun d'entre eux illustrant un pays de l'Union. Suite au succès rencontré, d'autres saxophones sont venus étoffer la collection: la Croatie, la République Populaire de Chine, Adolphe Sax, la Wallonie, la Ville de Dinant et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notons que la décoration des saxophones a fait l'objet d'un concours de créateurs via Internet. Une seconde collection urbaine sera lancée prochainement: "Saxophone of Memories".

### **6.4. Les Trois Maisons qui content**

Ces trois Maisons (la Maison de Monsieur Sax, la Maison de la Pataphonie et la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan) fonctionnent en synergie et racontent une tranche de vie d'un patrimoine vivant et multiple<sup>15</sup>.

### **6.5. Activité mémorielle**

Le Centre de Documentation (CDoc – Sax)<sup>16</sup> a trouvé une logique dans l'expertise acquise au fil des années. En effet, l'opérateur CCD-AIAS est régulièrement sollicité en vue d'informations sur la vie d'Adolphe Sax, le monde du saxophone ou la musique de manière générale. Ces demandes, en constante augmentation, affluent du monde entier. Si bien qu'un Centre de Documentation a été organisé afin de rassembler les informations venues de milieux scientifiques, professionnels ou amateurs et de répondre aux demandes. De même, des partitions ont été achetées, récupérées, léguées et commandées au fil des concours et des événements pour former une bibliothèque de référence. Un logiciel de recherche et d'organisation a été mis en place pour en optimiser son utilisation. Le Centre de Documentation est installé dans les bâtiments du CCD.

<sup>15</sup> Cf. pp.21: ACI Patrimoine ainsi que le Carnet n°5: Action Culturelle Spécialisée – Maison de la Pataphonie

<sup>16</sup> Cf. pp.17: ACI Patrimoine

## 7. Les activités du tourisme culturel

Pour les détails de ce chapitre, cf. ACI Patrimoine – Parcours patrimoniaux et mémoriels et thématiques de l'entité dinantaise, pp.19.

## 8. Les activités en devenir

A partir de 2019:

- sortie du triple CD – The Saxophone Music of Alain Crepin;
- la Clepsydre de Monsieur Sax: cette horloge à eau, conçue initialement pour célébrer le bicentenaire de la naissance d'Adolphe Sax, fut inaugurée le 7 février 2014. Alors qu'elle n'était pas destinée à demeurer dans la cour de l'Hôtel de Ville, l'engouement suscité auprès des Dinantais et des touristes, en décida autrement. Les travaux de réaménagement de la cour intérieure seront l'occasion de la mise en œuvre de la phase II avec la création d'un bassin d'eau;
- Kiosque: Le Tour de Monsieur Sax. Cette construction, dont l'inauguration est prévue le 27 septembre 2019, servira non seulement à accueillir des concerts, tous styles confondus, mais aussi à évoquer la riche personnalité d'Adolphe Sax au travers d'un pourtour en acier Corten découpé au laser. On y retrouvera des illustrations, des citations et des motifs musicaux qui inviteront le touriste, aussi bien que le Dinantais, à mieux cerner encore le génie prolifique de ce personnage d'exception. Ce kiosque constituera une étape supplémentaire dans le parcours urbain "Sax and the City" car outre sa fonction première, il s'agira d'un objet à voir et à lire. Enfin, et c'est essentiel, cette nouvelle infrastructure culturelle s'inscrira dans l'Action Culturelle Spécialisée en Diffusion des Arts de la Scène<sup>17</sup>;
- partenariats avec le Festival de l'Eté Mosan, avec International Music Academy (masterclasses) et avec le D'Jazz (Festival de Jazz);
- Art on Sax – nouvelle exposition urbaine: Memories of Saxophone;
- la Journée des Néo-fanfaires;
- Congrès Mondial du Saxophone;
- participation au 300<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de La Fayette;
- 7<sup>e</sup> Concours International Adolphe Sax;
- développement du parcours Sax in the City.

<sup>17</sup> Cf. Carnet n°4: Action Culturelle Spécialisée en Diffusion des Arts de la Scène

## 9. Conclusion

Le projet Sax, construit sur base culturelle – mais aux multiples déclinaisons – sera donc poursuivi avec une volonté accrue de dynamiser l'image d'une cité à l'échelle locale, régionale, nationale et, bien entendu internationale.

En outre, ledit projet, co-construit par le CCD et ses nombreux partenaires, s'inscrira pleinement dans le projet de stratégie pour le centre-ville de Dinant "Un nouveau salon urbain"<sup>18</sup> et ce, avec la volonté de renforcer tant la fierté des Dinantais d'en être et de participer, que le plaisir du visiteur d'être l'invité que l'on attend et que l'on reçoit avec toute la qualité qu'un projet culturel peut apporter.

L'expertise du CCD, fondateur de la démarche, justifie pleinement sa détermination d'inscrire ce projet dans l'Action Culturelle Intensifiée. Le CCD se doit en effet d'être un partenaire permanent du Projet Sax, pensé en perpétuelle co-construction.

---

<sup>18</sup> Cf. Carnet n°2: Action Culturelle Générale - Annexe n°22: Projet de redynamisation Dinant Centre-ville



Dans le cadre  
du décret relatif aux Centres Culturels  
du 21 novembre 2013  
Dossier de demande de reconnaissance  
du Centre Culturel de Dinant  
Contrat-programme 2019-2023

# Cinéma



Le CCD souhaite introduire une Action Culturelle Intensifiée en Cinéma en s'appuyant sur des atouts sûrs: une infrastructure et des outils professionnels, une équipe formée, une programmation régulière, des actions de médiation et des publics fidélisés (tout public, jeune public, scolaire, seniors, etc.).

## 1. Une infrastructure et des outils professionnels

**En 1972**, c'est la reconnaissance officielle par le Ministère de la Maison de la Culture de l'Arrondissement de Dinant, un tout nouvel outil, chargé de structurer l'activité culturelle à Dinant et dans l'arrondissement.

Parmi les missions confiées à l'équipe en place: développer une programmation cinéma régulière, suite à la fermeture des deux salles de cinéma qui jusqu'alors remplissaient ce rôle, et donc préserver une activité cinématographique à Dinant. Ces projections se font à la Salle Huybrechts (devenue Salle Sax, en 2002) avec du matériel de projection 35 mm professionnel.

**En 1985**, une nouvelle équipe est mise en place. La mission de poursuivre la diffusion cinéma à Dinant est confirmée.

Très vite et très souvent, la Salle Huybrechts, d'une capacité de 120 places, va se révéler trop exigüe.

Lorsque se dessine le projet de transformer la salle du théâtre communal (future Salle Bayard) et de confier ce nouvel outil en gestion propre au CCD, il est décidé de transférer l'équipement cinéma dans cet espace rénové, ce qui va améliorer la qualité tant des conditions de projection que de l'accueil des publics.

Ce transfert est effectif **en 1994**. Lors des projections, le public est prioritairement installé au balcon (183 places) pour des raisons de confort de visionnement, mais, en cas de nécessité (affluence du public, soirée spéciale avec interventions d'invités, etc.), le rez-de-chaussée (317 places) est également utilisé.

**En août 2007**, la mise en place d'une billetterie informatisée, en relation avec un fichier central, facilite la gestion du secteur cinéma et la relation aux utilisateurs (ticketing, promotion, etc.).

**En juin 2012**, à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire du Centre Culturel Régional de Dinant, le matériel cinéma 35mm de la Salle Bayard est remplacé, grâce à la Province de Namur, par un équipement de projection numérique. Le tout au numérique, qui a envahi le monde du 7<sup>e</sup> art depuis quelques années, a fait peser une lourde menace sur les exploitants de salles de cinéma. Depuis le début de l'année 2011, le processus s'était accéléré, de nombreux distributeurs n'éditant plus leurs films qu'en format numérique. Afin de favoriser l'accessibilité des habitants de la Province de Namur à un cinéma de proximité, tout en permettant une diffusion plus performante de films récents, la Province de Namur a décidé de subsidier, sur son territoire, les installations numériques de plusieurs salles, dont celle du Centre Culturel Régional de Dinant. Un soutien capital pour la poursuite d'une politique culturelle décentralisée de qualité. Un partenariat apprécié à sa juste valeur.

**En septembre 2016**, un tout nouvel écran cinéma (long de 12 mètres) et un tout nouveau système son sont installés dans la Salle Bayard. Ces deux dispositifs, en meilleure adéquation avec le matériel de projection numérique installé en 2012, permettent une amélioration des conditions de visionnement des séances cinéma proposées par le CCD.



## 2. Une équipe professionnelle

Pour donner du sens à ces acquis en infrastructure et en équipement, le CCD s'appuie sur une équipe professionnelle qui a engrangé une expertise au fil des saisons et qui travaille de concert avec une Commission Cinéma composée d'utilisateurs cinéphiles.

Les rôles assurés – à temps partiel – par les membres du personnel CCD au service du secteur cinéma se ventilent comme suit:

- **programmation tout public et jeune public**, organisation et actions de médiation mettant à contribution, à géométrie variable, **trois animateurs** du CCD;
- projection qui s'appuie sur une équipe de **deux régisseurs** formés à la projection numérique;
- promotion assurée par une **équipe promotion** composée de trois personnes: un chargé d'information/communication, un graphiste et un infographiste;
- **accueil des publics, avec du personnel spécialisé** en matière d'accueil téléphonique, de billetterie, d'accueil en salle etc.;
- **gestion et maintenance des locaux** assurées par une équipe spécialisée qui fait partie intégrante de l'équipe du CCD et veille au confort de toutes et de tous.

## 3. Au service d'une programmation et de publics

Sur le plan de ses objectifs, le secteur de la diffusion Cinéma peut être mis en parfait parallèle avec le secteur de la diffusion des Arts de la Scène<sup>19</sup>.

Une autre offre éclectique, de proximité et de qualité, dans des installations qui, grâce au soutien des pouvoirs publics et particulièrement de la Province de Namur, correspondant aux critères actuels de diffusion cinématographique (projecteur numérique, écran, son, etc.) soutenue par le RACC – Réseau d'Action Culturelle-Cinéma et par la Quadrature du Cercle, deux structures de la FW-B.

Un secteur d'activités qui, comme celui des Arts de la Scène, est destiné au tout public et au public scolaire et est pensé pour lui-même, mais aussi en lien avec l'Action Culturelle Générale, des thématiques et des partenaires.

Une programmation cinéma qui s'inscrit, elle aussi, en faux par rapport à la tentation actuelle de "repolarisation" autour des grands centres urbains, de spécialisations pointues concentrées dans un seul endroit, hors de portée du citoyen "de base" et qui vise aussi à freiner le repli sur soi, à favoriser le lien social. De plus, dans une région qui souffre de problèmes au niveau de la mobilité, il est à constater que les offres régulières en matière de diffusion Cinéma se situent, en Fédération Wallonie-Bruxelles, à quelque 30 km (Namur, Marche) et à 20 km si l'on passe la frontière française (Le Manège, espace culturel subventionné de la Ville de Givet). A la faveur du soutien de la Province de Namur envers le cinéma numérique en décentralisation, il est à souligner que le Ciné-Gedinne (à 40 km) a pu sauvegarder et développer son activité cinéma et que le Centre Culturel de Ciney vient récemment de reprendre une programmation cinéma régulière (± 20 films par an).

Une programmation cinéma qui fait l'objet d'un travail de médiation avec l'organisation de soirées spéciales et/ou thématiques, en relation avec des réalisateurs (Benoît Mariage, Jérôme le Maire, Joachim Thôme, Xavier Diskeuve, Christophe Bourdon, etc.), le cinéma de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des partenaires spécialisés (enseignants, La Caravane du Court, IAD, Festival A Travers Champs, AIAS, Festival A Films Ouverts, Festival LGBTI Tels Quels, Mouvement Colibris, etc.) et associatifs (ATD Quart Monde, Enéo, Services Clubs, etc.), des projets globaux développés par le CCD autour de la démocratie, la tolérance, l'interculturalité, etc. ou encore des rendez-vous tels que la Journée Internationale des Droits de la Femme, la Journée Internationale des Droits de l'Homme, la Fête du Cinéma de la FW-B, etc.

<sup>19</sup> Cf. Carnet n°4: Action Culturelle Spécialisé en Diffusion des Arts de la Scène

En bref, une programmation cinéma qui entretient, elle aussi, des relations étroites avec les droits culturels, les enjeux définis dans le contrat-programme, une stratégie de programmation, des actions de médiation, la nécessaire décentralisation, l'accessibilité au plus grand nombre, des infrastructures et du matériel de qualité, une équipe professionnelle, des moyens financiers dédiés à l'activité, etc.

La programmation cinéma est régulière. Elle compte en moyenne 60 films par saison, de fin septembre à début mai. C'est une programmation éclectique allant de la programmation type "ciné-club" à une programmation davantage tout public, familiale, jeune public et seniors. La moyenne de fréquentation hors scolaire est de  $\pm$  70 spectateurs par séance.

Pour coller au mieux à l'actualité cinématographique, cette programmation est annoncée en 3 livraisons de  $\pm$  20 films, par voie d'affiches, de dépliants, de sites internet, de newsletters globales adressées à un fichier de quelque 3.500 destinataires, d'encarts publicitaires, d'annonces Facebook, etc. Chaque film fait l'objet d'une promotion spécifique (affiche, encarts publicitaires, annonces Facebook, annonces sur site, etc.).

La politique de prix vise une fidélisation des publics. En 2016, 6€: non-membre / 5,50 €: + de 60 ans et - de 26 ans / 5 €: membre et 4 €: passeport cinéma (abonnement 10 séances) et groupes scolaires. Toutes les séances sont accessibles aux bénéficiaires Article 27. Les actions de médiation sont gratuites.

Dans le cadre du prochain contrat-programme, la volonté de l'équipe est de poursuivre le développement de ce secteur en continuant à privilégier l'éclectisme, la proximité et la qualité, considérant que, comme les Arts de la Scène, le cinéma "n'est pas ceci OU cela, mais bien ceci ET cela", paraphrasant Laurent Terzieff qui s'exprimait à propos du théâtre.

De continuer aussi à jouer, avec conviction et professionnalisme, un rôle de "passeurs", d'inventeurs de rendez-vous, au service du plus grand nombre, et ce, malgré de réelles difficultés liées à l'écart de plus en plus grand entre les objectifs des distributeurs et ceux du circuit culturel, aux exigences technologiques, aux coûts croissants et à la démultiplication des offres cinéma à la demande, en streaming ou en téléchargement. Un réel défi.

A titre exemplatif, le relevé de la programmation et des audiences relatives à l'exercice civil 2016 est à retrouver en annexe<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup> Cf. Annexe n°8: Relevé de la programmation et des audiences relatives à l'exercice 2016

